



Schweizer Pferderennsport-Verband Fédération Suisse de courses de chevaux



Assemblée des délégués 6 mars 2026

RAPPORT CONCERNANT L'ÉLEVAGE 2025

Remarques préliminaires (rappel)

1. Reconnaissance comme fédération d'élevage

La Fédération suisse de courses de chevaux (FSC) a été reconnue définitivement en tant que fédération d'élevage par décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) du 9 janvier 2012 après avoir rempli toutes les exigences fixées dans la décision de l'OFAG du 6 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le 29 septembre 2020 la FSC a déposé une demande de renouvellement pour la reconnaissance comme fédération d'élevage. Par lettre du 16 décembre 2020 l'OFAG nous a informé d'un retard dans le traitement de notre demande. Pour cette raison, la reconnaissance existante sera prolongée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle reconnaissance. Le 13 janvier 2022, nous avons reçu de l'OFAG une lettre contenant diverses questions relatives à notre demande. Celles-ci ont été retravaillées en collaboration avec le Dr Pierre-André Poncet et le dossier a été déposé auprès de l'OFAG le 14 avril 2022.

Fin avril 2024 nous avons reçu un courrier de l'OFAG avec des nouvelles demandes et la procédure à suivre. Nous avons demandé un entretien avec l'OFAG lequel a eu lieu le 26 mars 2025. La réunion a été très constructive et les prochaines étapes ont été discutées. Il a notamment fallu apporter des modifications aux statuts, qui seront soumises à l'assemblée des délégués de la SPV le 6 mars 2026 pour approbation. Ces modifications devront être soumises à l'OFAG au plus tard à la mi-mars 2026 pour qu'une nouvelle reconnaissance puisse être délivré.

De même, la FSC a été reconnue en tant que service émetteur de passeports équins par décision de l'OFAG du 25 mai 2011. Cette reconnaissance était valable jusqu'au 31 décembre 2019. Une nouvelle demande a été reconnue le 7 novembre 2019 par l'OFAG. Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2029.

Fort de sa reconnaissance en tant que fédération d'élevage, la FSC est également reconnue comme telle tant par la Fédération internationale des autorités hippiques de courses au galop (FIAH) que par la Société d'encouragement à l'élevage de chevaux français (SECF) pour les trotteurs.

2. Contributions fédérales

Pour les années 2011, 2012 et 2013, la FSC a bénéficié de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage aussi bien en ce qui concerne les naissances que les épreuves de performance.

Suite à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage, la FSC ne bénéficie plus de subventions fédérales depuis le 1^{er} janvier 2014, après que la confédération ait supprimé son soutien aux épreuves de performance.

Malgré le fait qu'elle ne bénéficie plus de subventions fédérales, la FSC demeure reconnue aussi bien en tant que fédération d'élevage que de service émetteur de passeports

Rapport 2025

Comme organisation d'élevage reconnue ne recevant pas de contributions fédérales pour l'encouragement de l'élevage en 2025, la FSC doit, comme en 2024, présenter à l'OFAG un rapport annuel comprenant notamment le nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book ainsi qu'un récapitulatif des épreuves de performance effectuées.

a. Nombre d'animaux mâles et femelles inscrits au herd-book (nombre de poulains identifiés et enregistrés en 2025)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Chevaux de courses au galop						
Mâles	5	1	4	5	5	6
Femelles	1	3	4	4	4	8
<i>Total I</i>	6	4	8	9	9	14
Chevaux de courses au trot						
Mâles	15	11	12	9	10	17
Femelles	14	14	10	14	13	16
<i>Total II</i>	29	25	22	23	23	33
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	35	29	30	32	47	49

b. Epreuves de performance effectuées en 2025

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Epreuves de performance (galop)	177	236	246	294	283	233
Epreuves de performance (trot)	<u>514</u>	<u>613</u>	<u>725</u>	<u>735</u>	<u>695</u>	<u>484</u>
TOTAL	691	849	971	1'029	978	717

Commission d'élevage

La commission d'élevage ne s'est pas réunie en 2024, ce qui ne signifie toutefois pas qu'aucune activité ne s'est déroulée en 2025.

Commission d'élevage

La Commission d'élevage a traité de la reconnaissance de 7 chevaux pur-sang comme indigènes (sans droit aux primes d'élevage) ainsi que de formalités concernant la conformité des procédures de la FSC avec les normes édictées par l'ISBC (International Stud Book Committee), qui gère au niveau international le stud book du pur sang.

Le Stud Book Trot Tome XX – 2024 ainsi que le Stud Book Galop Tome 22 – 2024 ont été publiés au mois d'août 2025.

Commission d'agrément

La commission d'agrément est composée de membres de la commission d'élevage, raison pour laquelle ce point est traité dans ce rapport.

En 2025 la commission d'agrément n'a reçu aucune demande de reconnaissance d'étalons pour l'élevage suisse de galopeurs ou trotteurs.

Un grand merci va à toutes les personnes – éleveurs et leur entourage, collaboratrices et collaborateurs des fédérations – qui s'engagent en faveur de l'élevage de chevaux de courses, malgré un contexte économique difficile.

Vandoeuvres, en février 2026

Henri Turrettini
Président de la Commission d'élevage